

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Comfart, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

FRANCE ET DÉPARTEMENTS LITTORANES 5 fr.; G. mois, 10 fr.; Un an, 18 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS 5 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI : SOUVENIRS LYONNAIS. — M. Gouthe-Soulard. LES INONDATIONS. TERRIBLE ACCIDENT A FIRMINY. LA CATASTROPHE DE VAUGNERAY.

AU SUD-ALGÉRIEN

On a déjà parlé, ici, de la question du Touat. J'y reviens; car les dernières dépêches d'Algérie nous signalent certains mouvements de troupes, à Tlemcen et à El Goleah. Nous savions que, depuis quelque temps, on réunissait à El Goleah une certaine quantité de méharis (chameaux de course) pouvant porter deux hommes et abattre leurs huit cents kilomètres en dix jours. D'autre part, si la garnison de Tlemcen est en mouvement, il y a lieu de penser qu'Aïn-Sefra deviendra la base de la colonne d'opérations, et que cette colonne se dirigera d'Aïn-Sefra sur Iglil afin de couper le Touat du Maroc.

D'autre part, le correspondant algérien du Journal des Débats, qui a étudié et connaît à fond les questions sahariennes, affirme que c'est surtout du côté d'In-Salah que nous devrions tourner notre attention et nos efforts. In-Salah est loin du Maroc et à l'extrémité de la région des oasis indépendantes qui, dans le Sahara, font face à l'Algérie. L'oasis d'In-Salah est actuellement troublée par une véritable révolution intérieure. On y massacre ou on en chasse nos partisans. On n'en est pas encore là au Touat; on y signale seulement la présence d'agents marocains capables d'y gêner notre influence. A In-Salah, au contraire, on est en pleine insurrection contre notre influence, et ce que l'on peut craindre surtout, c'est que si nous n'allons pas au plus pressé, c'est-à-dire à In-Salah, le mouvement d'opposition contre la France ne se propage d'oasis en oasis, et ne gagne progressivement le Gourara et le Touat. C'est alors que nous aurions les routes du Sahara complètement fermées, et que nous aurions lieu de craindre des incursions de partisans dans le Sud-Algérien et dans le Sud-Oranais.

Je serais assez enclin à partager l'avis du correspondant du Journal des Débats. Non que je sois aussi optimiste que lui à l'égard des sentiments du sultan du Maroc; je ne crois guère à ses bonnes dispositions et nous avons trop de raisons pour croire que ses ambitions sont en dessous, excitées par des agents anglais et surtout des agents allemands. Peut-être suffirait-il, pour rétenir le sultan du Maroc sur la pente où on le dit engagé, d'une énergique intervention diplomatique; mais notre représentant auprès du sultan, M. d'Aubigny, ne nous paraît pas précisément l'homme qu'il faudrait en ces conjonctures. Il a manqué évidemment de prévoyance et de vigilance, puisque c'est par le gouvernement de l'Algérie et non par lui, que nous sommes avisés des intrigues marocaines.

Ce qui milité en faveur de la marche sur In-Salah, c'est que notre prestige y est complètement compromis, beaucoup plus que dans le Touat et qu'il importe de le rétablir par un coup décisif. Il y a deux voies à suivre: Partir d'Aïn-Sefra, au sud-ouest du département d'Oran, pour gagner Iglil, en contournant l'oasis

de Figuig, le Gourara, en traversant le Touat et en aboutissant au Tidikelt, dont In-Salah est la capitale; ou bien partir d'El Goleah, où nous avons déjà garnison, pour suivre la route du sud et atteindre In-Salah en ligne droite, en traversant la vallée de l'Ouad Huya et l'Ouad Insokni: régions peu peuplées, presque désertes, mais parfaitement connues.

La voie d'El Goleah est, d'une part, la plus courte et, d'autre part, nous ne risquons pas de prêter les flancs à des tribus notoirement ennemies, comme il arriverait certainement en prenant la route d'Iglil. Il faut évaluer, paraît-il, à douze mille hommes, bien équipés et bien armés, la force nécessaire pour faire la trouée à travers le Gourara et le Touat, et le parcours, pour atteindre le but, n'est pas inférieur à 1,000 kilomètres. En partant d'El Goleah, il ne s'agit que d'une marche de 400 kilomètres. C'est à considérer.

Quoi qu'il en soit, il faut agir. Qu'on marche sur In-Salah, en traversant le Touat et en y mettant fin aux intrigues marocaines par le seul appareil de notre puissance militaire; ou qu'on aille directement à In-Salah frapper un grand coup dont la répercussion sera immédiatement sensible dans les oasis où le Maroc cherche à neutraliser notre influence, il faut agir. C'est l'opinion de ceux qui ont sérieusement étudié les choses d'Algérie et les mystères du Sahara. Le gouvernement et les Chambres se rangeront, nous n'en doutons pas, à cette opinion.

A. T.

LA POLITIQUE

Nous avons des nouvelles de M. Crispi. Il vient d'écrire à son ami, M. Desmarest, avocat à Paris. Cet ami s'est empressé de publier le petit manifeste en question. M. Crispi continue d'ailleurs à s'y montrer le plus fantaisiste des hommes d'Etat. Il se sert — c'était indiqué — de notre récente littérature épiscopale pour maintenir mordicus que notre idée de derrière la tête, c'est le rétablissement du pouvoir temporel du pape.

« Non-seulement l'évêque d'Angers et l'archevêque de Reims le disent à qui veut l'entendre (et on sait que ces deux prélats représentent admirablement l'état de l'opinion publique en France), mais encore, c'était déjà le cheval de bataille de Sully, le ministre d'Henri IV! » M. Crispi ne pense pas qu'il y ait rien à ajouter à cette lumineuse démonstration.

Mais, tout aussitôt, passant à un autre ordre d'idées, notre extraordinaire voisin indique le seul moyen, à son avis, qui puisse arranger toute cette fâcheuse affaire. Il faut que la France se mette à son tour dans la triple alliance; qu'elle rompe en visière avec ces barbares du Nord qui ne peuvent lui être d'aucune utilité (Et! tout le monde n'est pas de cet avis) et qu'elle tombe dans les bras réunis de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie.

— Mais l'Alsace-Lorraine?... — Qui est-ce qui vient encore parler de cette vieillie, de ce détail infime dont M. Crispi ne se souvient déjà plus? Nous passerons de l'Alsace-Lorraine, voilà tout, de même que l'Autriche a oublié la Lombardie, et nous constituerons les Etats-Unis d'Europe — sous la présidence de l'empereur Guillaume probablement — et en attendant qu'on nous fasse comme aux Bavares, aux Badois et autres alliés de l'Empire qui n'en sont plus que les très humbles vassaux.

M. Desmarest qui est l'ami de M. Crispi aurait pu lui répondre que ses appréciations de l'état politique de la France ont juste autant de valeur que les conseils qu'il nous donne. Il a préféré publier la lettre à lui adressée,

en quoi il n'aura pas précisément réussi à faire prendre au sérieux des conceptions de plus en plus délirantes.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 23 octobre.

LA DIRECTION DES BEAUX-ARTS

Il est probable que M. Jules Dupré fils, peintre, qui, depuis plusieurs années, fait partie de l'administration des beaux-arts, sera nommé secrétaire à la direction des beaux-arts.

FUNÉRAILLES D'UN OFFICIER FRANÇAIS

Un officier de l'armée française l'Arden, venant du Sénégal, est mort à l'hôpital militaire de Ténériffe, à la suite des fièvres. Il a été enterré hier en grande pompe.

Le préfet des Canaries, les autorités militaires, le consul, les officiers des navires français, espagnols et autrichiens assistaient aux funérailles.

LA QUESTION DU TOUAT

On signale de Tlemcen les agissements de Bou-Amena du côté de Deldaur comme tendant à nous créer des difficultés.

Bou-Amena aurait reçu des cavaliers envoyés au Touat par le Maroc, leur aurait donné des subsides et prêté son influence en vue de les aider à recevoir certains tributs qu'ils venaient lever.

LE COURRIER DE LA CHINE

Le paquebot français Yang-Tse, courrier de la Chine et du Japon, est arrivé à Marseille, ayant à bord un grand nombre de passagers, parmi lesquels MM. Weber, chargé d'affaires de Russie à Shanghai; Cotton, directeur des houillères au Tonkin, et Scott, vice-consul anglais à Shanghai.

Aux cours de la traversée, le paquebot a évité quatre cyclones, dont un a détruit le wharf et une partie du port de Kobe.

L'ARMEMENT DE LA RUSSIE

Les 500,000 fusils commandés par le gouvernement russe aux fabriques françaises doivent être livrés le plus tard au mois de juillet 1891.

Lorsque la commande faite en France aura été livrée à la Russie, cette puissance aura près de deux millions de fusils.

LE MONUMENT DE CAMILLE DOULS

La commission qui s'était formée pour élever un monument à Camille Douls s'est réunie à Rodez et a décidé de ne pas faire d'inhumation officielle des restes du jeune explorateur si malheureusement assassiné.

Elle se contentera, en raison des faibles ressources dont elle dispose, de lui élever un modeste mausolée dans le cimetière de la ville. Plus tard, si ses moyens le lui permettent, elle fera faire le buste de Douls et le placera sous un musée de la ville, soit dans une salle de la mairie.

AU MINISTÈRE DU COMMERCE

On annonce que le successeur de M. Gustave Ollendorff, comme directeur de l'enseignement technique au ministère du commerce, sera M. Louis Favette, chef du cabinet de M. Jules Roche.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 23 octobre.

Les ministres se sont réunis ce matin, en conseil de cabinet, au ministère de la guerre sous la présidence de M. de Freycinet.

La séance a été très courte.

LES VIANDES SALÉES

Le conseil s'est entretenu de la question des viandes salées qui va venir en discussion devant le Sénat. Il a décidé de repousser le droit de 25 francs voté par la commission sénatoriale des douanes et d'accepter le droit de 20 francs voté par la Chambre.

LES ACCIDENTS DE CHEMINS DE FER

Les ministres se sont ensuite occupés des accidents de chemins de fer et des moyens à prendre pour les rendre aussi rares que

possible. Il a été décidé que, notamment, M. Yves Guyot adresserait aux compagnies des instructions tendant à les inviter à observer avec plus de ponctualité l'horaire de la marche des trains et à mettre fin aux retards qui se produisent trop fréquemment.

LES SOUTENEURS

Enfin, les ministres se sont entretenus de la question des souteneurs et des moyens de fixer la juridiction de manière à les frapper de peines qui soient assez efficaces pour en diminuer le nombre.

Les hôteliers et logeurs qui favorisent la prostitution seraient traduits en police correctionnelle et cesseraient d'être passibles des peines trop minimes que peut appliquer le tribunal de simple police et qui sont reconnues insuffisantes.

GUERRE ET MARINE

Paris, 23 octobre.

Les régiments mixtes. — M. de Freycinet est rentré à Paris très satisfait de son voyage à Troyes où, comme on sait, il a inspecté le 237<sup>e</sup> régiment mixte réuni pour la période de convocation annuelle. Bien que convoqué pour la première fois depuis quatre jours seulement, le 237<sup>e</sup> avait toute l'apparence d'une troupe disciplinée: tous les hommes portaient le numéro du régiment. Le mélange des officiers de l'armée active avec ceux de l'armée territoriale a donné les meilleurs résultats.

Dans la courte allocution qu'il a adressée aux officiers du régiment mixte en les recevant, le président du conseil leur a dit qu'il avait voulu s'assurer par lui-même du fonctionnement de la nouvelle organisation et des résultats de la fusion des troupes actives avec les troupes territoriales. Désormais, il ne doit plus avoir qu'une seule armée prête à donner son sang pour le pays.

La visite de M. de Freycinet et les paroles qu'il a prononcées ont produit une profonde impression principalement sur les officiers de l'armée territoriale.

Dés maintenant la formation des régiments mixtes est un fait accompli. De nouvelles dispositions ne tarderont pas à consacrer leur existence d'une manière définitive. Ils auront pour premier effet de doubler à bref délai nos forces de campagne.

La population de Troyes, prévenue au dernier moment de l'arrivée du ministre qui voyageait incognito lui a fait néanmoins un accueil des plus chaleureux.

Les renseignements reçus des autres corps de régiments mixtes qui sont au nombre de 72 sont très satisfaisants.

Autour du Parlement

Paris, 23 octobre.

Commission des Douanes de la Chambre

La commission des douanes a approuvé la convention pour la publication internationale des tarifs des douanes. M. Raynal a été nommé rapporteur. Il devra insérer dans son rapport un vœu tendant à ce que cette publication soit faite de façon à pouvoir établir le plus facilement possible une comparaison entre les différents tarifs.

Le Panama

La commission des pétitions a statué sur les pétitions des actionnaires et des obligataires de Panama. La commission a pris des résolutions différentes. Elle a prononcé l'ordre du jour sur les unes, qui demandent au gouvernement le concours du Crédit Foncier et le renvoi au ministre de la justice sur deux d'entre elles, et le renvoi de deux autres à titre de renseignements au ministre des affaires étrangères.

Le Travail des Enfants

MM. Diancourt et Maxime Lecomte, sénateurs, ont déposé l'amendement suivant au projet de loi sur le travail des enfants, des filles et des femmes employés dans l'industrie.

Rédiger comme suit le premier paragraphe de l'article 3:

Les enfants jusqu'à l'âge de seize ans ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de dix heures par jour. Les jeunes ouvriers de seize à dix-huit ans, les femmes et les filles mineures ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de onze heures par jour.

Les Interpellations

M. Pichon a prévenu M. Fallières, ministre des cultes, qu'il l'interpellerait à l'occasion de la discussion de son budget sur les actes de rébellion dont certains évêques viennent de donner l'exemple; il annonce, d'autre part, que sur le budget des cultes M. Thévenet, ancien ministre, prendra la parole pour demander la révision du Concordat qui ne correspond plus aux mœurs actuelles.

Sur le budget des affaires étrangères, M. Deloncle se propose de questionner le ministre au sujet de la question du Touat et des affaires d'Egypte; enfin il avait été question dans la droite d'interpeller sur les poursuites engagées contre l'archevêque d'Aix; mais, après réflexion, cette interpellation a été ajournée jusqu'après le dénouement du procès. L'affaire serait soulevée ultérieurement, soit par voie d'interpellation spéciale, soit à propos du budget des cultes.

M. Emile Moreau, député radical du Nord, a écrit au ministre de l'intérieur qu'il comptait l'interpeller sur les agissements de l'association dite Notre-Dame de l'Usine, qui opère dans l'arrondissement de Lille.

M. Delafosse, député du Calvados, doit, au cours de la discussion du budget des affaires étrangères, demander des renseignements sur l'état des relations diplomatiques entre la France et l'Italie.

M. Millevoye demandera, comme les années précédentes, la suppression de l'ambassade du Vatican.

M. Hubbard demandera, assure-t-on, des explications sur les conséquences de l'entrevue de Cronstadt.

Commission sénatoriale des Douanes

La commission sénatoriale des douanes, réunie sous la présidence de M. Jules Ferry, a fixé à 18 et 24 francs les droits sur les pétroles bruts et raffinés, conformément aux prescriptions de la Chambre; à 2 et 3 francs le droit sur les plombs, à 3 et 2 fr., droits sur les zincs. M. Franck-Chauveau a lu un rapport sur le projet relatif aux droits sur les viandes de porcs salés d'Amérique.

La commission a adopté ensuite le rapport de M. Loubet sur les laines.

Les Anglais à Madagascar

On sait que M. de Mahy avait annoncé à M. Ribot son intention de le questionner sur certains faits qui se passeraient, selon lui, à Madagascar. M. Ribot a déjà recueilli des renseignements sur le principal. Il en résulte que la nouvelle publiée par le Times et reproduite par nous au sujet de la formation d'un syndicat anglais à Madagascar, est une simple annonce parue dans les feuilles consacrées spécialement à ce genre d'insertions. La concession dont il est question remonte à 1889. Elle a été donnée par le gouvernement hova à M. Kingdon, qui l'a rétrocédée à la compagnie dite: Madagascar-syndicat; c'est cette compagnie qui fait publier les annonces qui ont été énu. M. de Mahy.

Le gouvernement hova a déjà fait de nombreuses concessions du même genre, soit à des Français, soit à des Anglais, soit à d'autres nations. L'office des affaires étrangères estime que le gouvernement français n'a pas à intervenir. Il ne contrôle que les relations extérieures du gouvernement hova avec les puissances étrangères.

Le Dégrèvement de la grande vitesse

On a distribué aujourd'hui à la Chambre le rapport de M. Félix Faure sur le

dégrèvement des transports à grande vitesse. En terminant, le rapporteur énumère les améliorations qui seraient encore désirables.

Sur cinq points, notamment, nous serions heureux, dit M. Félix Faure, de voir tendre et compléter les améliorations aujourd'hui proposées.

Ces points concernent: 1° De nouveaux abaissements sur les lignes de banlieue; 2° L'extension des réductions sur les cartes d'abonnement; 3° La généralisation de la délivrance des billets d'aller et retour de toute gare à toute gare; 4° De nouvelles diminutions sur les tarifs spéciaux applicables aux denrées alimentaires; 5° L'établissement pour les denrées d'un tarif plus réduit que celui des messageries applicable aux colis ne dépassant pas 40 kilogrammes, comme il en existe un pour les expéditions dépassant ce poids.

Néanmoins, poursuit le rapporteur, il ne faut pas oublier que, dans la situation financière, la plupart des compagnies, à la suite de la crise qui, si longtemps, a sévi, une grande prudence est nécessaire; l'Etat est trop directement intéressé à leur prospérité pour ne pas leur en donner lui-même le conseil si, contre toute probabilité, elles venaient à faiblir.

Les Accidents de Chemins de fer

M. Dumay, député ouvrier de Paris, a écrit au ministre des travaux publics pour l'informer de son intention de l'interpeller sur la non réintégration, par les compagnies de chemin de fer, de la plupart des ouvriers congédiés lors de la dernière grève. Sur 854 ouvriers révoqués en cette circonstance, 300 seulement ont été repris par les compagnies. Les autres ont été remplacés par de nouveaux ouvriers, ou même n'ont pas reçu de remplaçants.

M. Dumay attribue en partie la fréquence actuelle des accidents de chemins de fer à l'inexpérience des ouvriers remplaçants ou à l'insuffisance du nombre des ouvriers là où il n'y a pas de remplaçants. Il veut interpeller sur cette situation M. Yves Guyot; comme les autres ministres, celui-ci n'acceptant pas d'interpellation jusqu'à l'achèvement de la discussion du budget, M. Dumay profitera de la discussion du budget des travaux publics pour porter la question à la tribune.

Les Chauffeurs et Mécaniciens

Le syndicat général des mécaniciens et chauffeurs nous prie de publier la lettre suivante adressée à M. Ricard, président de la commission parlementaire du travail, par le président du syndicat: Monsieur le président,

Je viens au nom des mécaniciens et chauffeurs des réseaux de France remercier la commission parlementaire du travail de l'initiative qu'elle vient de prendre au sujet des malheurs qui viennent trop fréquemment affliger le pays. Cette initiative a d'autant plus son importance que nous allons entrer dans la période la plus agitée des transports en chemin de fer, celle des hivernaux, qui exige la plus grande attention de la part de tous les agents.

Les trois points visés par la commission sont certainement principaux, mais il en est un quatrième qui n'est pas moins dangereux, c'est celui de la dérogation aux ordonnances de 1845-1847 en ce qui concerne les gardes-voies qui ont été plus ou moins supprimés.

Les catastrophes du pont de la Brague, de Dissais-sur-Courcillon, et les éboulements qui se produisent à chaque instant sur les voies en tranchées sont à considérer. Il est évident que s'il y avait eu des gardes de nuit sur le parcours de Lyon à Morant, nous n'aurions pas à déplorer la mort du mécanicien Detomasi et du chauffeur Gaillet ces jours-ci.

Les causes des accidents sont multiples, et vous en trouverez la relation dans la correspondance que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Je crois devoir, monsieur le président, vous réitérer l'assurance que le syndicat général des mécaniciens et chauffeurs est essentiellement professionnel. C'est donc par-

«ques provenant de l'amphithéâtre d'anatomie et de chirurgie, où des hôpitaux de Paris;

«Qu'il y a présomption de crime; «Prions, et réquions au besoin, monsieur le commandant des sapeurs-pompiers de vouloir mettre à notre disposition le personnel suffisant et le matériel nécessaire pour procéder au sondage et à la vidange du susdit puits.

«Disons qu'il nous sera remis tous effets, papiers et objets qui pourront s'y trouver.

«Fait à Paris, le 26 janvier 1869.

«Le commissaire de police, «G. MACÉ.»

Le sergent de ville Champy, adjoint à son collègue Ringué, annonce l'arrivée des deux médecins attachés depuis longtemps au commissariat. Nous faisons transporter de la cave dans la petite cour, où elles sont déposées sur un tonneau, les deux jambes retirées du puits, et les médecins sont invités à les examiner.

Ils sont d'accord pour reconnaître que ces deux jambes ont été coupées avec netteté, au-dessus du genou, à l'aide d'un couteau de boucher et par une main exercée; mais l'état de décomposition ne leur permet pas de se prononcer tout d'abord sur la durée de leur séjour dans l'eau, ni sur le sexe de la personne.

Nous insistons pour être fixé sur ces deux points, indispensables pour le commencement de l'enquête.

(A suivre.)

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 23 Octobre (6)

MON PREMIER CRIME

PAR

GUSTAVE MACÉ

Ancien chef du service de la Sûreté

Lampon désigne une caisse posée à terre, en disant: — La jambe est là!

Sur le couvercle de cette caisse, se trouvent, imprimés en lettres majuscules, à l'encre noire, les mots: «Oranges de Valence».

Le couvercle enlevé, nous apercevons, au fond de la caisse, une masse informe, composée de débris de ficelle, de lambeaux d'étoffe et d'un fragment de chair répandant des émanations putrides.

Examinant de plus près, nous remarquons une jambe humaine, dont la peau se détache du tibia, comme l'écorce d'un vieux pommier.

Lampon dit que lorsqu'il a retiré du puits le paquet dans lequel il croyait trouver le cadavre du criminel, il s'est aperçu qu'il contenait un objet qui n'était pas ce qu'il paraissait.

Il y a lieu de chercher une autre combinaison. Lampon apporte une large bassine à deux poignées, servant à faire des confitures. Nous l'attachons par une

de ses poignées au bout de la corde à puits.

Nous faisons descendre du haut du puits cette bassine, jusqu'à la hauteur du regard pratiqué dans la cave de Lampon, et nous chargeons notre secrétaire, Leroy, de maintenir la corde; puis, redescendant dans la cave du marchand de bouillon et passant notre bras par l'ouverture, nous attirons le vase en cuivre par la poignée libre à laquelle une solide ficelle est fixée.

Notre secrétaire laisse la corde se dérouler lentement sur la poulie; de notre côté nous faisons filer la ficelle entre nos mains.

La bassine atteint la nappe d'eau, se remplit, s'enfonce en refluxant, et dépassant le paquet qui lui barrait le chemin. Elle s'arrête au fond du puits, tandis que l'objet dont nous voulons nous emparer reprend sa place à la surface liquide. La lanterne ne donnant pas assez de lumière pour nous guider sûrement, plusieurs bougies sont allumées et suspendues à différentes hauteurs, le long des parois.

Combinant nos mouvements avec ceux de Leroy, la bassine est graduellement remontée, et le paquet, pris en dessous et par son milieu, se place de lui-même au fond de ladite bassine.

Il se trouve ainsi capturé sans avoir subi la moindre altération.

Le mouvement ascensionnel se produit jusqu'à ce que le paquet, à un clou est attaché la ficelle que nous tendons, de façon à maintenir le récipient à portée de nos mains; puis son contenu enlevé est déposé sur une planche disposée pour le recevoir.

Nous procédons enfin à l'examen de ce paquet, il mesure cinquante centimètres de longueur sur vingt-cinq de largeur.

Une mince corde neuve l'enroule comme un saucisson. Les deux bouts de ce lien sont réunis par un nœud dit «roselle».

Nous déroulons cette corde.

Aucune déchirure n'existe sur l'enveloppe, composée d'un morceau de percaline noire, dont les attaches aux deux extrémités du susdit paquet consistent en un simple nœud, laissant pendre les bouts d'étoffe, comme des oreilles de lapin; le milieu de ce paquet est cousu avec du fil de couleur noire. Les nœuds défaits, le fil retiré, nous enlevons cette percaline, qui, dépliée dans toute sa largeur, mesure un mètre carré. Elle est pourvue d'ourlets sur deux côtés.

Sous cette première enveloppe, il en existe une autre composée d'une jambe de pantalon en drap à côtes de couleur gris-fer. La partie de cette jambe de pantalon se rapprochant de la ceinture a été coupée, évidemment pour faire disparaître les boutons frappés au nom du fabricant ou portant la marque du tailleur ou de la maison de confection.

Ce pantalon paraît avoir été fait pour une personne de petite taille.

Dans cette deuxième enveloppe, nous trouvons une jambe humaine, semblable à celle repêchée par Lampon. Le mollet est peu prononcé, mais il n'est pas possible de reconnaître, à première vue, si ce débris est celui d'un homme ou d'une femme.

Cette jambe est cependant recouverte d'un bas, dont la longueur démontre

qu'il pouvait être attaché avec la jarretière au-dessus du genou, à l'extrémité de la cuisse. Ce bas, en coton, de couleur cachou, a été raccourci de quelques centimètres à la partie supérieure, sans doute dans le but de faire disparaître une marque.

Une légère nuance de l'étoffe nous fait remarquer qu'à la jambe d'un bas a été ajoutée, à la partie inférieure, le haut d'une chaussette en laine.

Le fragment de cette chaussette porte une marque à demi effacée, mais encore suffisamment visible pour être reconstituée; elle est composée de la lettre B, entre deux croix.

+ B +

Aucune épingle n'a été employée pour la fermeture du paquet. Toutes les jointures ont été réunies par des points de couture.

Nous envoyons requérir immédiatement deux médecins pour examiner ces débris humains; et en attendant l'arrivée des docteurs, nous prenons nos dispositions pour vérifier s'il restait encore quelque chose de suspect au fond du puits.

A cet effet, nous transmettons par le sergent de ville Ringué, au commandant de la caserne des sapeurs-pompiers, sise rue du Vieux-Colombier, la réquisition ci-après:

«Nous, commissaire de police du quartier de l'Estival;

«Attendu que deux jambes humaines viennent d'être retirées du puits de la maison située rue Princesse;

«Que ces débris ne présentent nullement le caractère de pièces anatomi-

faitement à tort que certains directeurs de compagnies ont cru pouvoir attribuer la cause des accidents aux préoccupations d'un congrès qui fonctionnait actuellement. Les mécaniciens et chauffeurs placent l'intérêt supérieur de la patrie au-dessus de leurs. Ils ont confiance dans la sagesse des représentants de la nation et n'auront jamais recours à la violence, ayant la certitude que justice leur sera rendue; car, dans leurs périlleuses fonctions, ils sont l'honneur des chemins de fer et de la défense nationale; ils sont, je le répète à leur honneur, l'avant-garde de l'armée française et sont des républicains.

Au non des mécaniciens et des chauffeurs des réseaux de France, je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de leur vive reconnaissance.

# CHAMBRE

## AVANT LA SÉANCE

Paris, 22 octobre.

L'ouverture de la séance de la Chambre ne devant avoir lieu qu'à trois heures, la salle des Pas-Perdus ne s'anime que très tard dans l'après-midi. Il est surtout question dans les groupes des poursuites dirigées contre l'archevêque d'Aix qui, on le sait, ont commencé aujourd'hui même. A l'exception des membres de la droite, naturellement, toutes les fractions de la Chambre approuvent cette mesure.

En séance, M. Jamais, remis de son indisposition, exposera sa thèse en faveur de l'incorporation de la réforme des boissons dans le budget. Il n'est pas certain que M. Barthou prenne la parole et on dit que M. Rouvier, ministre des finances, aimerait mieux réserver pour la fin de cette discussion le discours qu'il doit prononcer.

Dans ce cas, M. Camille Pelletan succéderait à M. Jamais, pour présenter ses observations sur l'ensemble du budget; il ne paraît pas probable dans ces conditions et surtout vu l'heure avancée où commence la séance, que la discussion générale du budget puisse se terminer aujourd'hui. Ce serait donc seulement à la fin de la séance de samedi et peut-être lundi seulement que la discussion des dépenses des ministères pourrait être entamée.

## LA SÉANCE

Paris, 22 octobre.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Floquet. La Chambre valide l'élection de M. Hippolyte Franck dans la première circonscription de Charolles (Saône-et-Loire).

## LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général de l'exercice de 1892.

### DISCOURS DE M. JAMAIS

M. Emile Jamais considère le budget tel qu'il est présenté comme insuffisant et incomplet. Si on perd l'espoir d'arriver dans cette législature à une réforme générale et complète de notre système fiscal, il convient du moins de profiter des budgets que cette Chambre a encore à voter pour y introduire toutes les réformes de l'impôt qui sont mûres et que le pays réclame. (Très bien! Très bien! à gauche.)

L'incorporation dans le budget de 1892 de la réforme de l'impôt des boissons était une mesure qui s'imposait; il y a quelques années, M. Claude (des Vosges), a pu dire au Sénat que la fraude enlevait à l'Etat une somme égale à celle qu'il percevait. Le ministre des finances d'alors faisait à ce moment la commission du Sénat d'avoir suivi le Parlement de la question; c'était M. Rouvier.

Voici trois ans qu'il est de nouveau ministre. Qu'a-t-il fait pour résoudre cette question? (Applaudissements à gauche.) M. Georges Hartman qui a écrit des livres remarquables sur la question de l'alcool, évalue la fraude à 90 millions par an.

La législation actuelle a fait perdre à l'Etat deux milliards environ depuis 20 ans. On dit que la réforme doit faire l'objet d'une proposition spéciale; le ministre des finances a reconnu lui-même qu'elle pouvait être incorporée dans le budget, mais seulement l'année prochaine.

Pourquoi cet ajournement? Les conditions dans lesquelles sera discuté le budget de l'année prochaine seront loin d'être aussi favorables que celles dans lesquelles se présente la discussion du budget de 1892.

Le budget de 1893 ouvrira la porte à toutes sortes de mesures financières et diverses qui rendront plus difficile l'incorporation de la réforme poursuivie. On traite d'aventureux les partisans de l'incorporation immédiate; on leur reproche de ne pas songer au déficit qui résulterait de l'adoption de leur projet. On oublie que jamais la question n'a été plus mûrement étudiée. On craint qu'on ne puisse pas saisir tout l'alcool lorsqu'on aura affranchi les boissons hygiéniques.

Il est facile de trouver à l'étranger, en Italie par exemple, des exemples de nature à dissiper cette crainte.

D'ailleurs la commission parlementaire de 1887 a indiqué toutes les garanties qu'on pouvait demander. Ces garanties, le projet proposé les contient, en y ajoutant une législation sévère sur les alambics qui permette de suivre l'alcool partout où il se trouve. Il faut faire bénéficier les boissons alimentaires de la surtaxe sur l'alcool et c'est à tort que le ministre des finances croit que si l'on entraine dans la voie des dégrèvements de ces boissons alimentaires, le fisc perdrait les garanties qu'il possède actuellement.

Les dégrèvements s'imposent d'avantage encore au lendemain du vote du tarif général des douanes. (Très bien! à gauche.)

Pour faire accepter au consommateur le tarif des douanes qui établit des droits à la frontière, il faut affranchir de tout impôt intérieur les vins, les cidres et les bières comme le pain et la viande. Ce sera le meilleur acheminement vers la solution de la question des octrois. Il est facile de constater que c'est en France que le poids des impôts indirects est le plus lourd. Le ministre des finances a l'autorité nécessaire pour présenter lui-même et cautionner les réformes qu'il a défendues jadis.

Qu'on ne parle pas des résistances qui pourraient se rencontrer de la part de l'autre assemblée. Le Sénat a précédé la Chambre dans la défense de cette réforme.

D'ailleurs, il dépend du ministre de persuader, d'entraîner le Sénat, comme il l'a déjà fait dans d'autres circonstances. (Très bien! Très bien! à gauche.)

On parle toujours des fraudes de l'alcool, mais il y a d'autres fraudes qui ont aussi leur importance et, dans l'enregistrement par exemple, il serait facile d'opérer des réformes qui amèneraient un gros profit pour le Trésor.

Il y a des ressources provenant des suc-

cessions et des droits sur les titres au porteur qui ne devraient pas être négligés.

Il faut entrer résolument dans la voie des réformes sociales et économiques. C'est le meilleur moyen de faire plus d'adhérents sincères à la République. Tout le monde désire une politique d'apaisement, mais l'apaisement n'est pas le sommeil; l'apaisement n'est pas l'inertie. (Très bien! à gauche.)

Le ministre est d'une stabilité sans pareille; qu'il ne laisse pas gaspiller la force de confiance qui vient du pays; qu'il ne repousse pas les réformes qui s'imposent.

### DISCOURS DE M. CASIMIR PÉRIER

M. Casimir Périer président de la commission, dit que la commission a cru devoir, sur les instances du gouvernement, ajourner la réforme de l'impôt des boissons proposée par M. Jamais. Il ne l'a pas fait sans raisons.

Pour opérer cette réforme, il faut tout d'abord s'assurer des ressources; la Chambre est prête à supprimer l'impôt sur les boissons hygiéniques, mais lorsqu'il s'agit de créer un impôt nouveau pour remplacer les taxes sur les vins, on ne trouve plus de majorité.

Le budget de 1892, réalise le dégrèvement de la grande vitesse, revise les frais de justice, aller plus loin serait commettre une imprudence.

On dit qu'en 1893, on pourra faire la conversion du 4 1/2 0/0. Cela est exact; mais, pour que cette opération soit fructueuse, il faut avant tout que la situation financière de l'Etat soit prospère; il faut savoir résister à certains entraînements; dans un régime qui vit de discussion et de lumière, il faut savoir s'adresser à l'intelligence et à la sagesse du corps électoral qui rendra hommage à ceux qui lui disent la vérité. (Applaudissements.)

### DISCOURS DE M. BAIHAUT

M. Baihaut déclare que ses impressions générales sont optimistes. Au point de vue de la situation financière, les recettes ont donné cette année des plus-values approchant du chiffre de cent millions.

Les douanes donneront des ressources importantes. Est-ce un motif pour faire des dégrèvements inconsidérés? Nullement.

Avant de voter un dégrèvement, il faut assurer l'amortissement et faire rentrer dans le budget ordinaire les dépenses qui demeurent encore en dehors.

On dit que le budget actuel est incomplet; c'est une erreur. On peut faire certaines économies.

Les chemins de fer interviennent au budget, dans 23 articles, pour un total de 354 millions; mais les chemins de fer constituent une réserve fort importante pour l'avenir, car, à l'expiration des concessions, toutes les lignes forcées reviendront à l'Etat, qui trouvera dans leurs produits une recette de premier ordre.

L'avenir est donc brillant; mais, pour le présent, les garanties d'intérêt constituent une lourde charge. Il faut arriver à supprimer le compte d'exploitation partielle pour toutes les lignes, à augmenter le contrôle et à mieux examiner les comptes des compagnies, à exiger enfin que la cour des comptes vérifie les comptes des grandes compagnies.

La commission du budget propose d'incorporer dans le budget ordinaire les garanties d'intérêt; c'est là une innovation qui a une importance considérable.

L'orateur dit qu'il faut essayer de réduire le coût de chaque kilomètre en modifiant les rumpes et les courbes et en évitant les virages d'art.

La commission demande que tous les projets qui ne sont pas en construction soient remaniés dans ce sens. De cette façon, en dépensant la même somme, on effectuera un plus grand nombre de kilomètres.

La commission s'est préoccupée encore des moyens d'activer le trafic en votant le dégrèvement de la grande vitesse qui accroîtra le nombre des voyageurs et permettra à certaines marchandises de prendre la grande vitesse. Ces dépenses d'exploitation doivent être diminuées.

Quand toutes ces réformes auront été réalisées, un immense progrès aura été accompli. (Applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Samedi, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à 6 heures 5 minutes.

### APRÈS LA SÉANCE

Paris, 22 octobre.

Rien à dire de la séance de ce jour, sinon qu'on y a clôturé sans le moindre incident et avec beaucoup de correction la discussion générale du budget.

L'intérêt de la journée au Palais-Bourbon était uniquement les conversations auxquelles donne lieu l'affaire Gouthe-Soulard. On pouvait croire que les poursuites dirigées contre l'archevêque d'Aix causeraient une profonde émotion parmi les députés de la droite; il n'en a rien été. Seuls quelques conservateurs intrançaisants se sont échauffés et sont de suite partis en guerre contre le cabinet; ils n'ont pas été suivis par leurs collègues politiques qui feignent un contraire d'être très satisfaits de la mesure prise à l'égard de M. Gouthe-Soulard. Ils espèrent sans doute que le clergé verra dans cette décision un acte de persécution et qu'en conséquence il recommencera son opposition.

Quant aux députés républicains, ils sont, pour la plupart, d'accord pour reconnaître que le gouvernement avait le devoir d'assurer le respect du pouvoir civil. Il n'y a désaccord que sur la question de mesure. Les modérés croient qu'une pénalité moins sévère eût été suffisante, tandis que les radicaux prétendent, au contraire, que les poursuites ne signifient rien, et ils vont profiter de l'incident soulevé par l'archevêque d'Aix pour réclamer une fois encore l'abrogation du Concordat.

L'accueil que fera la Chambre à cette motion n'est malheureusement pas douteux. La proposition qui sera formulée par M. Pichon aura le même sort que les précédentes. Le gouvernement, pas plus que la Chambre, n'osera en effet renoncer à la politique dite d'apaisement à laquelle on attribue de si bons résultats.

# SÉNAT

## LA SÉANCE

Paris, 22 octobre.

La séance est ouverte à 2 heures 5 sous la présidence de M. Le Royer.

### Convention franco-belge

M. Fellières dépose un projet de loi portant approbation de la convention passée entre la France et la Belgique et réglant le service militaire entre les deux pays.

Le Sénat ajourne la discussion de la première délibération du projet de loi sur les sociétés de secours mutuels.

Le Sénat ajourne à lundi la deuxième délibération sur le projet de loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

M. Guérin est nommé secrétaire du Sénat en remplacement de M. Cabannes, décédé.

La prochaine séance est fixée à lundi. La séance est levée à 3 heures.

## CONGRÈS DES CHEMINS DE FER

Paris, 22 octobre.

Aujourd'hui s'est ouvert le deuxième congrès des ouvriers et employés des chemins de fer. Les délégués, au nombre de 35, représentent 60 sections. Parmi eux, figurent 3 délégués de Toulouse, 3 de Bordeaux, 2 de Lyon. Les sections de Châteauneuf, Saint-Quentin, Cotte, Dijon, Lons-le-Saunier, Bayonne, etc., sont également représentées.

Le bureau est constitué comme suit: Président, M. Jouanet, de Toulouse; M. Soubersac, employé révoqué de l'Est et M. Auguste, de Bordeaux, assessors; Vinot, employé révoqué de l'Est, secrétaire.

On procède à la vérification des pouvoirs. Cette formalité terminée, M. Fourton, de Toulouse, demande au congrès de décider immédiatement, avant de poursuivre l'ordre du jour, si l'existence d'un syndicat unique doit continuer ou bien s'il y a lieu d'organiser un syndicat par chaque compagnie.

Quant à lui, il a reçu mandat de soutenir le syndicat unique existant, et si le congrès prenait une décision contraire, lui et ses collègues de Toulouse, quitteraient immédiatement le congrès.

Une longue discussion s'engage à ce sujet. La plupart des orateurs parlent en faveur du syndicat unique.

La question du syndicat unique, tel qu'il existe aujourd'hui, est posée; il est procédé au vote par appel nominal. Chaque délégué dispose d'une voix par chaque 100 membres composant la section qu'il représente.

Par 153 voix, contre 28, le maintien du syndicat unique est voté.

La séance est ensuite levée.

Dans sa seconde séance, le congrès des employés de chemins de fer a voté un ordre du jour de blâme contre les compagnies qui ont entravé la liberté de leurs employés et des ouvriers délégués à un congrès, puis on a envoyé une délégation de quatre membres au Palais-Bourbon pour engager les députés à soutenir l'interpellation Dumay.

## Au Tonkin

Marseille, 22 octobre.

Les journaux du Tonkin arrivés ce matin par le paquebot français le Yan-Tse, publient des détails sur l'affaire de Ke-Ha, près du Phu-Lang-Thuong, où le lieutenant de Vathaire a été tué le 21 août dernier.

Une bande de pirates s'était installée dans le village, la garde civile tenta de le déloger, mais les pirates repoussèrent toute attaque.

L'inspecteur de la garde civile ayant eu plusieurs blessés et un garde principal blessés, demanda à Phu-Lang-Thuong des secours qui arrivèrent sous le commandement du lieutenant de Vathaire; les pirates s'étaient réfugiés dans une pagode, où employa la dynamite pour faire une brèche. C'est en pénétrant par le premier que le lieutenant de Vathaire reçut une balle qui lui traversa la poitrine. Le lieutenant de Vathaire venait d'arriver de France par l'Annamite.

En outre de cette perte, nous avons eu deux tirailleurs et deux miliciens tués et plusieurs blessés, parmi lesquels un sergent de la Milice et un garde principal.

## Dépêches Diverses

### PROCÈS EN DIFFAMATION

Saint-Dié, 22 octobre.

Le tribunal correctionnel de Saint-Dié vient de condamner, pour diffamation envers le docteur Rousselot, ancien conseiller municipal républicain, M. Pierre Buffet, directeur du journal conservateur le *Novelliste des Vosges*, à 20 jours de prison, 2,000 francs d'amende, et 8,000 francs de dommages-intérêts.

M. Vieux a été condamné comme gérant du *Novelliste des Vosges* à 5 jours de prison, 1,000 francs d'amende et 2,000 francs de dommages-intérêts, et comme le gérant du *Vosgien* avait reproduit l'article diffamatoire publié par le *Novelliste*, il a été condamné à 500 francs d'amende et 30 francs de dommages-intérêts.

Le tribunal a ordonné, en outre, l'insertion de chaque jugement dans cinq journaux.

### TENTATIVE DE SUICIDE

Limoges, 22 octobre.

Un maréchal de logis chef du 2<sup>e</sup> chasseurs, nommé Rey, condamné hier à 5 ans de travaux forcés et à la dégradation militaire, pour abus de confiance, a tenté de se suicider, à minuit, dans la cour de la prison militaire, au moment où le greffier lui donnait lecture du jugement, Rey se porta à la poitrine un violent coup de couteau.

Le condamné avait soustrait cette arme pendant qu'il se trouvait en traitement à l'hôpital.

### UN VIEILLARD ÉTRANGÉ

Paris, 22 octobre.

Un vieillard nommé Olivier, demeurant, 107, avenue de Neuilly, a été étranglé hier soir, dans sa chambre.

Son corps était ligoté avec une corde qui en faisait plus de vingt fois le tour. Il a été découvert ce matin par des voisins.

La police recherche deux jeunes gens soupçonnés de ce crime.

## UN ÉBOULEMENT

Nîmes, 22 octobre.

Un éboulement considérable s'est produit, hier soir, sur la ligne de Lyon à Nîmes, au kilomètre 651 à douze cents mètres de la gare de Cruas.

Peu de temps après le passage du train express 978 et quelques minutes avant l'arrivée du train de voyageurs 794 se dirigeant sur Lyon, un amas de rocher et de terre évalué à plusieurs centaines de mètres cubes, se détacha de la montagne détrempée de tomber toute la journée et vint s'abattre sur la voie ferrée qui fut complètement obstruée.

Bien que l'obscurité fût déjà profonde, l'éboulement a été heureusement aperçu assez à temps pour que la gare de Baix, située à 4 kilomètres seulement du point obstrué, pût être avertie d'avoir à ne pas expédier le train 794.

Le service des voyageurs est assuré au moyen d'un transbordement.

De nombreux éboulements se sont également produits sur cette ligne et notamment à Rochemaure et Saint-Just; d'autres endroits sont encore menacés, mais les points dangereux sont étroitement surveillés et toutes les dispositions prises afin d'éviter les accidents.

## ÉTRANGER

### L'Agitation en Chine

Londres, 22 octobre.

L'opinion générale est qu'un soulèvement important est à craindre dans le nord de la Chine, si le gouvernement n'obtient pas le concours des forces étrangères pour la répression des troubles actuels.

On prétend que le mandarin de Wuha a fait courir dans tout le nord de l'empire le bruit qu'on avait découvert des cadavres de jeunes enfants dans les maisons des missionnaires.

### La Situation en Egypte

Londres, 22 octobre.

Le correspondant du *Times* au Caire dit que M. de Reverseaux a soumis au gouvernement égyptien les motifs de l'opposition de la France aux nouveaux règlements sanitaires.

M. de Reverseaux dit que plusieurs articles des décrets violents les capitulations et que la cour qui a approuvé les décrets n'a pas compétence pour trancher les questions concernant l'interprétation de la convention internationale.

On espère arriver à un arrangement.

## LES INONDATAIONS

Nîmes, 22 octobre.

Les dernières nouvelles reçues sont désastreuses dans tout le département.

A Vallabregues, la population a dû évacuer les habitations pour aller passer la nuit dans le cimetière, situé dans la partie haute du village.

A Rochemaure, les eaux couvrent une immense étendue du territoire; les routes de Bagnols et d'Orange ont deux mètres d'eau. La cote du Rhône est de six mètres, il continue à monter de 6 centimètres par heure.

Les ravages sont grands au Pont-Saint-Esprit; la route qui va à Saint-Just d'Ardeche a été emportée sur une longueur de 500 mètres; celle de Lyon à Beaucaire a été détruite; 3 aussi, les communications sont coupées; la voie ferrée de la Croisette est menacée.

Les populations de Saint-Jean-du-Gard et d'Anduze ont beaucoup souffert par les pertes de bestiaux et des récoltes de châtaignes qui sont les seules ressources de ces pays. Dans certaines fermes on a dû faire monter le bétail au premier étage pour le sauver. Les filatures riveraines de ces deux villes, qui occupent un grand nombre de fileuses, ayant subi des dégâts importants, vont chômer plusieurs jours. Le temps reste toujours incertain. A Besseges, à Peyremale, localités situées au confluent du Luch et de la Cèze, les propriétés sont couvertes d'eau; des châtaigniers sont emportés par les torrents; dans les Cévennes, nombre d'arbres sont déracinés et ébranlés par un vent violent, la récolte est perdue, le sol est profondément raviné; les dégâts matériels sont considérables.

Le village de Clé est sous l'eau. A St-Ambroix, les caves et les magasins voisins de la Cèze sont inondés. Les pertes sont incalculables, il y a eu plusieurs accidents de personnes. La tristesse est générale.

Saint-Etienne, 22 octobre.

Hier matin, les eaux de la Loire, à Andrézieux, se sont élevées presque subitement de trois mètres cinquante. Toutes les propriétés, situées de chaque côté du pont, tous les établissements publics ont été envahis.

Au bord du fleuve, les cafés Roland et Crépet ont été emportés.

La route départementale, près du restaurant Junker, est coupée sur cinquante mètres de longueur, formant sur toute cette distance une ornière d'un mètre de profondeur.

La famille d'un de nos sympathiques avocats, M<sup>me</sup> Desgeorges et ses enfants, surpris par l'inondation, ont été sauvés en bateau.

Les gendarmes d'Andrézieux et leur brigadier, ainsi que le pontonnier Simon, méritent les plus vives félicitations: ils sont restés plusieurs heures dans l'eau pour aider au sauvetage des personnes et des effets mobiliers.

Depuis hier soir, heureusement, le fleuve est en pleine décroissance.

Roanne, 22 octobre.

Le nuit dernière, vers une heure du matin, la Loire a cru de 4<sup>m</sup>.50. Nos riverains ont été obligés de sortir de leurs demeures après avoir mis leur bétail à l'abri.

Au champ de manœuvres situé derrière l'abattoir et au café «A Robinson», les habitants n'ont eu que le temps de sortir, l'eau pénétrait par les portes et fenêtres entraînant tables, bancs et chaises.

Les dégâts sont heureusement purement matériels.

Tous nos petits cours d'eau qui se jettent dans la Loire à Roanne, tels que le Rhens, le Renaison, etc., sont sortis de leur lit, entraînant les murs de clôture, les jardins riverains, etc.

A l'heure où je vous télégraphie, la crue a diminué de deux mètres.

Mâcon, 22 octobre.

Le mouvement ascensionnel de la Saône se continue toujours assez rapidement.

Elle est maintenant répandue dans toutes les prairies riveraines qui sont submergées. Elle cotait, hier au soir, à cinq heures, 4<sup>m</sup>.59 centimètres, à l'étiage du pont de St-Laurent.

La montée horaire de 2 centimètres 1/2.

## DÉPARTEMENTS

### RHONE

Vaugneray. — Une maison qui s'écroule.

Un accident dont les conséquences auraient pu être terribles, s'est produit hier matin, à Vaugneray.

Cinq ouvriers maçons, appartenant à M. Besson, situés en face de la plume, coup, les murs en pisé, minés par l'écroulement et s'écroulèrent avec eux. Heureusement, les travailleurs purent sauter sur une maison voisine, et échappèrent ainsi à une mort certaine.

Le devant et les côtés de la maison seront complètement à refaire, la façade de derrière a seule résisté.

### LOIRE

Saint-Etienne. — Accident mortel à Châteauneuf. — On a entré ce matin un nommé Joseph-Antoine Morreton, âgé de quarante-trois ans, ancien gendarme, qui était employé dans les bureaux du P.-L.-M., à la gare de Châteauneuf.

Mardi, à six heures du soir, Morreton voulant traverser la voie pour les besoins du service, fut tamponné si malheureusement, qu'une demi-heure plus tard, il rendait le dernier soupir.

La victime, originaire de Lyon et domiciliée rue du Gris-de-Lin, était sur le point d'obtenir sa retraite; il laisse une veuve et quatre enfants.

De nombreux employés de P.-L.-M. suivirent le convoi de leur regretté camarade.

Roanne. — Accident mortel. — La nuit dernière, un terrible accident est arrivé au lieu dit aux Éclairs, commune de Biogères. La voûte de l'écurie de la ferme Maillet, tenue par le fermier Clairet, s'est écroulée, écrasant dans son lit le domestique Jules Clairet, âgé de 16 ans, cousin du fermier.

A 3 heures du matin, la femme Clairet, étant venue à l'écurie pour traire ses vaches, s'est aperçue de l'accident, et a trouvé le jeune Clairet mort dans son lit. Le cadavre était déjà froid.

Les époux Clairet n'ont rien entendu, car la maison d'habitation est éloignée de l'écurie d'environ 20 mètres.

Le corps de Clairet sera inhumé à Noailly.

### ISÈRE

Grenoble. — Terrible accident à la Buissière. — Hier soir, à cinq heures, au moment où la voiture publique, qui fait le service entre Grenoble et Voiron, arrivait dans le village de Buissière, un petit garçon de cinq ans, appartenant aux époux Grand, tomba sous les pieds des chevaux si malheureusement que la voiture lui passa sur le corps. Relevé aussitôt le pauvre petit rendit le dernier soupir cinq minutes après.

Le désespoir des parents, qui n'avaient que cet enfant, est impossible à décrire.

Arrestation. — La police a arrêté hier la nommée Claire F., sous l'inculpation de vol d'un billet de banque de 100 francs au préjudice d'un sieur Mollard.

### DROME

Romans. — Avis. — Le colonel du 75<sup>e</sup> de ligne réserve des engagements volontaires de trois ans, à souscrire d'ici au 31 octobre, pour les jeunes gens qui couvreront un certificat constatant qu'ils connaissent bien la musique instrumentale.

Bourg-de-Péage. — Écroulement d'une maison. — Une maison, appartenant à M. Vial, située dans le prolongement de la rue Libato, s'est écroulée, en partie, hier, à sept heures du soir.

Cette maison était occupée par un ménage de neuf personnes.

L'alarme a été donnée par des craquements, suivis de l'écroulement de la cheminée. Une demi-heure après, une des murailles s'écroula.

La toiture est restée soutenue par la façade principale de l'immeuble voisin appartenant à M. J. Savoye.

On n'a à déplorer aucun accident de personnes, les locataires ayant eu le temps de sortir.

Non loin de là, un mur de clôture appartenant à M. Barbe s'est également écroulé ce matin.

On attribue ces sinistres aux pluies abondantes de ces jours-ci.

### SAONE-ET LOIRE</



ÉTAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS
Premier arrondissement. — Epoque Chamoulin, née Millet, s. p., 66 ans, place Saint-Clair, 1, f. 1 h.

BOURSE DE LYON

Table with columns for FONDS D'ÉTAT and OBLIGATIONS, listing various financial instruments and their values.

BULLETIN FINANCIER

La lutte est plus ardente que jamais et tout à l'avantage des vendeurs qui paraissent vouloir nous mener beaucoup plus bas.

BOURSE DE PARIS

Table with columns for DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, CLOTURE D'HIER, and VALEURS, showing market data for Paris.

APRÈS BOURSE

Table listing market data for various commodities and currencies after the main market session.

Table titled BALLOTS PESÉS showing weights and counts for various items.

VERMOREL

CONSTRUCTEUR
A VILLEFRANCHE (Rhône)
Défense contre le Phylloxéra
MATÉRIEL COMPLET

MARCHÉ AUX BESTIAUX
A LYON-VAISE, le 22 Octobre 1891
Moutons. — Aménés, 4,555; vendus, 3,825.

Table with columns for Ville de Lyon, Paris, and other locations, listing market prices.

SI vous avez un repas, Adressez-vous directement au Dépôt général du poisson du lac Léman, 46, rue du Rhône, à Genève.

AVIS AUX SOCIÉTÉS
A louer pour Cercle ou Société, vaste local tout agencé, situé rue Sainte-Catherine, 6, au 1er, ancien Cercle de la Fanfare Lyonnaise.

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER
CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS
14, Rue Confort, LYON
Et dans ses Succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon & Dijon

LE « SANS RIVAL »
Tampon toujours encré (inépuisable)
Il est absolument inaltérable, sa durée est indéfinie et sa richesse de couleur est telle qu'il suffit de tamponner une fois pour avoir plusieurs empreintes excellentes.

ROB DEPURATIF SANS RIVAL
AU DAPHNÉ MEZEREUX
Seul végétal succédant du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique.

GRAINS FARINES
DIX-SEPTIÈME ANNÉE D'EXISTENCE
GRAINETIERS-MEUNIERS-BOULANGERS
Il est de votre intérêt d'être toujours au courant de toutes les fluctuations qui se produisent sur les grands marchés réguliers de France et de l'étranger.

6 MILLIONS HYPOTHÈQUE
à PLACER PAR FRACTIONS SUR
Propriétés, Usines, etc. TITRES BIEN EN TITRE, sans Frais, sans Risques, sans Tracas, sans Tracas, sans Tracas.

AVANT LA TOUSSAINT
Procurez-vous la Peinture minérale noire, blanche, gris-vert, etc., spécialement préparée pour peindre et remettre à neuf les Croix et Barrières des tombes.

MME JOURDAN
ACCOCHEUSE
Centre Gambley, 23
consulte sur toutes les maladies, spécialement les dérangements de matrice (stérilité), sympt., gonflement du ventre, maux de reins, digestion difficile, etc. — Traitement par correspondance.

DEMANDEZ dans les Kiosques
LE PASSE-TEMPS
JOURNAL LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
Seul vendu dans les Théâtres
AVEC SON SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ GRATUIT
PRIX : 15 CENTIMES

Offre et demande de capitaux. E. BESSON, r. Hôtel-de-Ville, n° 1, Lyon, de 2 à 4 heures.

ACCOCHEUSE
Mme Veuve YVERNAT
Rue du Vieil-Remercié 3 angle de la rue du Doyenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges)
Tient des Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion assurée. — Consultations, renseignements par correspondance et Maison de campagne à proximité. — Séjour agréable pour les pensionnaires. PRIX MODÉRÉS

PLUS DE NÉVRALGIES
Migraines, Névroses
Guérison certaine par les Dragées de RR. PP. Prérométrés, à base de Valériane de zinc et des principes actifs du Quinquina.

Piège, Mises d'adresses et Mises sous Bandes
DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS
En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition
A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

APÉRITIF CHABLY
Suprême
Se vend PARTOUT. Le dépositaire, c'est l'apôtre. Vente par G. Desplaces, - LYON

Feuilleton de L'ÉCHO DE LYON du 23 Octobre (52)
ABANDONNÉE!
PAR Charles MÉROUVEL
Mlle DE ROYE-TREVILLE
Mais il restait encore un pas à franchir. Elle entrevoyait dans l'ombre la figure menaçante de Jacques de Brandes.

C'était là sa vraie douleur. Mais le temps ne l'effaçait-il pas? Ah! si elle avait su! Si elle avait pu voir de ses yeux, traversant la nuit, ce qui se passait à quelques lieues d'elle! Quelle épouvante!

Potter — nous précisons, — un cottage meublé où elle s'installait avec une femme de chambre du nom d'Ursule. Le seize septembre, elle accouchait clandestinement d'une fille, attendait ensuite une guérison qui ne s'est pas fait désirer longtemps, grâce à sa constitution et aux soins dont elle était entourée, et revenait au Havre dans cette même Hironnelle que l'excellent capitaine Perros, complice de sa maîtresse, avait promené d'un port à l'autre, sans se presser, pour se montrer et amuser la galerie.

XXVII
Les Précautions de M. de Brandes
Le manoir devait recevoir de nombreuses visites ce jour-là, dès le matin. Nous ne croyons pas que le hasard, malgré son influence, eût donné seul le mot d'ordre qui rassemblait dans la vaste cuisine, dès huit heures, les trois personnages auxquels Suzanne, la gouvernante, en piquant de lard fin un superbe gigot de chevreuil, envoyait la réplique. Ces trois personnages étaient d'aspect bien différent.